

Tableau de l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI)

Version : 23 septembre 2021

Contexte pandémie COVID-19

Gants	<ul style="list-style-type: none">• À usage unique;• Bien ajustés;• Par-dessus les poignets de la blouse à manches longues;• Toujours procéder à l'hygiène des mains avant et après le retrait;• Changer de gants entre deux soins distincts chez le même usager;• Changer de gants entre chaque usager, lors de situations où le port de gants est requis;• Nécessaire lors de certaines pratiques de base et pour la plupart des précautions additionnelles.
Masques	<p><u>Masque de procédure</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Porter en tout temps dans l'installation de santé (lors de contact avec un usager ou un collègue de travail). Le masque peut être retiré dans un bureau partagé lorsque vous êtes assis, si la distanciation physique de 2 mètres est respectée.• Couvrir entièrement le nez et le menton.• Porter le masque pour une période prolongée (sans le retirer) pour les soins de plusieurs usagers à l'intérieur d'une même zone.<ul style="list-style-type: none">○ Durée maximale de 4 heures en continu.○ Le changer lorsque la qualité est altérée soit; lorsqu'il est humide, souillé ou endommagé ou si la respiration est difficile.○ Le changer en quittant une zone tiède ou chaude ou pour aller dans une zone froide.• Éviter de toucher l'extérieur du masque de procédure, le cas échéant, procéder à l'hygiène des mains immédiatement après. (Si port de gant déjà utilisés, retirer les gants, procéder à l'hygiène des mains, changer le masque et remettre de nouveaux gants).• Éviter de le suspendre à l'oreille et de le descendre sous votre menton (voir affiche Consignes utilisation des masques; lien pour les partenaires externes : Consignes utilisation des masques)• Retirer après avoir quitté l'installation de santé.

	<p><u>Retrait</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à l'hygiène des mains ○ Manipuler par les cordons seulement ○ Disposer dans une poubelle ○ Procéder à l'hygiène des mains <p><u>Appareils de protection respiratoire APR/Masque N95</u></p> <p>Obligatoire en tout temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la zone tiède et la zone chaude <ul style="list-style-type: none"> ○ Chambre d'usager suspecté ou confirmé • Lors d'interventions médicales générant des aérosols (IMGA) pour les usagers suspectés ou confirmés. <p><u>Directives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Doit être exclusif à chaque travailleur de la santé. • Éviter de toucher l'extérieur de l'APR/N-95, le cas échéant, procéder à l'hygiène des mains immédiatement après (si port de gants, les retirer, procéder à l'hygiène des mains, mettre un nouveau APR/N-95 et remettre des nouveaux gants). • Utiliser la bonne grandeur, identifiée lors de l'essai d'ajustement (fit-test). • Procéder au test d'étanchéité avant chaque utilisation, jeter si le test est non concluant. • Doit être retiré avant de quitter les zones tièdes ou chaudes (suite à son retrait; procéder à l'hygiène des mains et mettre un masque de procédure). • Porter pour une période prolongée (sans le retirer) pour les soins de plusieurs usagers à l'intérieur d'un même secteur. <ul style="list-style-type: none"> ○ Jeter s'il est visiblement souillé, humide, endommagé, déformé, que la respiration difficile ou non étanche. ○ Jeter s'il est porté lors d'interventions médicales générant des aérosols (IMGA).
<p>Protection oculaire</p> <p>(Les lunettes d'ordonnance ne sont pas considérées comme une protection oculaire)</p>	<p><u>Généralités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter en tout temps avant d'entrer dans une zone tiède ou chaude. • Porter la protection oculaire pour une période prolongée (sans la retirer) pour les soins de plusieurs usagers à l'intérieur d'un même secteur. • Prioriser le port de la visière lors : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des soins à un usager suspecté ou confirmé ○ D'IMGA pour les usagers suspectés ou confirmés • Jeter la visière en quittant la zone tiède ou chaude (selon le plan de contingence en vigueur). • Éviter de toucher l'extérieur, le cas échéant, procéder à l'hygiène des mains immédiatement après. Si port de gants, les retirer, procéder au nettoyage de la protection oculaire (lunette ou visière), procéder à l'hygiène des mains, et remettre de nouveaux gants. • Éviter de remonter la protection oculaire sur la tête.

	<p><u>Précisions</u></p> <p><u>Visière avec clip permettant de changer la visière et visière une pièce avec mousse au front à usage unique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeter en quittant une zone tiède ou chaude • Porter la protection oculaire pour une période prolongée (sans la retirer) pour les soins de plusieurs usagers à l'intérieur d'un même secteur. <p><u>Lunette de protection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dédier à un travailleur de la santé. • Procéder au nettoyage et à la désinfection lors du retrait. <p><u>Nettoyage et désinfection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédure de nettoyage et désinfection de la protection oculaire (lunette de protection) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vous référer à l'affiche consigne Affiche-procédure-de-réutilisation-des-protections-oculaires (lien pour partenaires externes : Réutilisation des protections oculaires). ○ Le travailleur de la santé est responsable du nettoyage et de la désinfection et de l'intégrité de son équipement de protection individuelle (ÉPI). 	
Blouses à manches longues	<ul style="list-style-type: none"> • Non stériles • Jetables ou réutilisables • Prévoir l'utilisation de blouse imperméable lors d'IMGA • Attacher la blouse à manches longues au cou et à la taille. • Respecter la technique de retrait de la blouse à manches longues afin de ne pas se contaminer. • Déposer dans un panier de lingerie souillée (réutilisable) ou dans une poubelle (jetable) suite au retrait. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Blouses réutilisables lavables. Ces blouses seront traitées comme à l'habitude par le service de buanderie. 	
Liste des interventions médicales générant des aérosols (IMGA)	<p>Consulter l'aide-mémoire : AMC-DSIEU-6037 : IMGA-Haut Risque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visière de protection • APR/N-95 • Blouse à manches longues imperméable • Gants non stériles à poignets longs • Bonnet chirurgical (optionnel) 	<p>Consulter l'aide-mémoire : AMC-6049-IMGA hors hospitaliers</p> <p>Document pour partenaires externes : AMC-6049 IMGA hors hospitaliers partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visière de protection • APR/N-95 • Blouse à manches longues • Gants non stériles à poignets longs

Annexe 1

Niveau de plan de contingence ¹³

Cinq grandes phases d'alerte possible

Pour chacune des phases, des actions sont prévues afin de prévenir une pénurie réelle ou afin de déployer des solutions alternatives en cas de pénurie réelle. Une cascade de communication est également planifiée afin de tenir les gestionnaires, les médecins et les membres du personnel au courant des nouvelles étapes et de l'état de situation.

AUCUNE	ANTICIPÉE	APPRÉHENDÉE	CRITIQUE	RÉELLE
Les réserves de chaque item sont contrôlées et la possibilité d'être en pénurie est faible à court terme Note : en temps de pandémie Covid-19, même avec un stock disponible pour plus de 45 jours, nous adoptons un comportement prudent de préservation des équipements et des fournitures.	Les réserves de chaque item sont contrôlées, mais il y a une possibilité de pénurie dans un avenir rapproché.	Les réserves de chaque items sont réduites et des mesures de contingence doivent être mise en place	Les réserves de chaque items sont appauvries et d'autres mesures de contingence doivent être mise en place	Un ou plusieurs items sont en pénurie présentement

Référence

1. INSPQ (2021), SRAS-CoV-2, *Mesures exceptionnelles pour les équipements de protection individuelles lors de pandémie : recommandations intérimaires*, CINQ, Version 3.0 : 30 mars 2021.
2. INSPQ (2018), *Notions de base en prévention et contrôle des infections : équipement de protection individuelle*, CINQ, septembre 2018.
3. INSPQ (2020), SRAS-CoV-2 : *Choix d'une protection oculaire*, CINQ, version 2.0 : 11 septembre 2020.
4. INSPQ (2021), SRAS-CoV-2 : *Choix et port du masque médical en milieux de soins*, CINQ, version 2.1 : 22 juillet 2021.
5. INSPQ (2020), SRAS-CoV-2 : *Désinfection des appareils de protection respiratoire N-95 à usage unique*, CERDM, version 4.0 : 7 décembre 2020.
6. INSPQ (2020), SRAS-CoV-2 : *Désinfection des protections oculaires à usage unique : avis intérimaire*, CINQ, version 2.0 : 11 septembre 2020.
7. INSPQ (2021), *Interventions médicales générant des aérosols chez les cas suspectés ou confirmés Covid-19*, CINQ, version 3.2 : 22 janvier 2021.
8. INSPQ (2021), SRAS-CoV-2 : *Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins de courte durée: recommandations intérimaires*, CINQ, version 11.2 : 22 juin 2021.
9. INSPQ (2021), SRAS-CoV-2 : *Port du masque médical en milieux de soins en fonction des paliers d'alerte*, CINQ, version 4.2 : 22 juillet 2021.
10. INSPQ (2020), SRAS-CoV-2 : *Port de la protection oculaire en milieux de soins en fonction des paliers d'alerte*, CINQ, version 2.0 : 13 octobre 2020.
11. INSPQ (2020), SRAS-CoV-2 : *Processus de collecte, de désinfection et d'entreposage des appareils de protection respiratoire N95 à usage unique : recommandations intérimaires*, CERDM, version 3.0 : 7 décembre 2020.
12. INSPQ (2020), *Réutilisation des respirateurs N-95 dans un contexte d'une pénurie réelle ou appréhendée lors de la pandémie de la COVID-19, avis intérimaire*, CINQ, version 3.1 : 11 septembre 2020.
13. <https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/page/plan-de-contingence-penurie-EPI> (consulté : 2021-05-11)